E.R.F. 2-74

ESSAIS NUCLEAIRES FRANCAIS Décisions des S.N.

Saint Laurent d'Aigouze 1973

Décision XXIX

Le Synode national,

attentif à l'anciété générale et aux protestations officielles des peuples et des Eglises riverains du Pacifique en face des essais nucléaires français,

constatant le réfus du gouvernement français d'arrêter des expériences militaires dont les conséquences risquent d'être néfastes pour l'avenir de l'humanité,

approuvant et prolongeant la note récente des Eglises de France sur le "commerce des armes" (-6,4) qui vise à arrêter la ruineuse course aux armements, dont le développement des armes atomiques est la forme la plus redoutable,

scandalisé du fait que des expériences prétendument inoffensives soient effectuées à des milliers de kilomètres de la France et sans qu'aient été consultées les populations directement concernées,

réaffirme son ordre du jour du Synode d'Orthez (1963):

"Le Synode national,

regrette les efforts engagés dans ce pays pour la constitution d'une force de frappe nucléaire,

demande au Gouvernement de la République de renoncer à cette entreprise."

il demande à la Fédération Protestante de France une prise de position rapide et énergique - si possible en accord avec l'Eglise et les mouvements catholiques - afin qu'aussi bien l'opinion française que la communauté chrétienne universelle reçoivent un encouragement dans leur lutte pour conjurer une des menaces majeures pour la survie du monde contemporain.

(Pour 55 - contre 0)